

Refondation de la psychiatrie jurassienne : Où en est-on ?

Au début des années 2010, le Gouvernement jurassien a décidé d'évaluer l'ensemble de la psychiatrie jurassienne, notamment en regard des prestations, en analysant ce qui se pratique sur notre territoire, mais aussi les lacunes.

Dans une deuxième étape, soit en 2014, le Gouvernement a pris la décision de confier la psychiatrie jurassienne à l'Hôpital du Jura.

Un mandat a alors été confié à un expert externe, mandat complémentaire dont le coût devait être pris en charge à raison de 50 % par l'Etat jurassien et 50 % par l'HJU. Il s'agissait notamment d'évaluer les prestations, les bâtiments et le statut du personnel. Des groupes de travail ont été alors mis en place pour accompagner l'expert et mener à bien ce mandat.

Alors que près de trois années ont passé depuis le lancement du processus, nous demandons au Gouvernement :

- Quels groupes de travail ont participé au processus et pour quels résultats ?
- L'étude est-elle terminée ?
- Cas échéant, quand le Parlement sera-t-il nanti des résultats ?
- Dans le cas contraire, quel est le terme que le Gouvernement a donné à l'expert pour présenter son rapport ?
- Quel est le coût global de l'étude ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 6 septembre 2017 socialiste :

Pour le groupe

Josiane Daepp